

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**Date convocation
01/04/2022Date Affichage
01/04/2022Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 8
Nombres de membres Absents : 3
Nombre de procurations : 0
Nombre de votants : 8

Séance du 7 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept avril à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BRILLARD M., CORREIA J., DABOUIS N. DOMINGO J., LAUBRAY. J, MIRAN P., VAILLS S.,

Absents excusés : PICHEYRE V, PUJOL D., BADIE F.,

Objet de la Délibération :**CONVENTION SYDEEL POUR OPERATION N°TVXEP22003 EXTENSION DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC AIRE DE JEUX**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a transféré la compétence relative à l'éclairage public au SYDEEL,

Dans ce cadre, il rappelle les projets de travaux d'extension de l'éclairage public sur l'aire de jeux, impasse des Gagnottes, en solaire.

Le montant de ces travaux s'élève à 16 100 € HT et 19 320 € TTC. La participation de la commune s'élève à 9 710,75 € TTC. La réalisation de ces travaux est prévue en 2022.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente délibération entre le SYDEEL 66 et la commune de FORMIGUERES pour les travaux d'extension de l'éclairage public sur l'aire de jeux impasse des gagnottes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de Formiguères à signer cette convention et tout acte s'y rapportant,
- **DIT** qu'un exemplaire de la délibération exécutoire avec son annexe sera transmis à M. le Président du SYDEEL 66

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 7 avril 2022

Le Maire,
P. PETITQUEUX

